

S-2569181.1, Romande Energie SA, UN/D 848618

Poste et station transformatrice, sous-station

Informations générales

Numéro de demande

S-2569181.1

Nom/Désignation de l'installation

Station transformatrice Avenue de la Plage 61

Déscription du projet

Construction d'une nouvelle station transformatrice sur la parcelle n° 384

Recherche globale/Numéro du projet

70112482 / 007324

Coord. X de

2'530'796

Coord. Y de

1'151'184

NPA

1028 Préverenges VD

Requérante

Romande Energie SA (181470)

Route d'Evian 39

1845 Noville

Personne de contact

Thierry Moix

thierry.moix@innovenergies.ch

Exploitante

Romande Energie SA (2327)

Rue de Lausanne 53

1110 Morges

Personne de contact

Frédéric Lin

frederic.lin@romande-energie.ch

No Adresse facturation

Romande Energie SA (148955)

Factures fournisseurs

1110 Morges

Personne de contact

Secrétariat RDL

factures-fournisseurs@romande-energie.ch

Données pour

Nouvelle construction

Oui Non

Niveau de réseau (Lien vers le modèle de niveau de réseau)

6

Modification de projet

Remplacement de projet

Exécution selon projet normalisé

6

Provisoire/Durée d'exploitation jusqu'au

Approvisionnement du chantier en électricité jusqu'au

Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d

Est-ce que la station fournit l'énergie pour une remontée mécanique sous licence fédérale ?

Oui Non

Si oui :

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

Parcs éoliens:

Le projet est-il une installation pour l'aménagement d'un parc éolien pour lequel le Guichet Unique Energie éolienne/OFEN a effectué la coordination des avis des autorités fédérales (art. 14, al. 4, LEne et art. 7, al. 1, OENE)?

Oui Non

Unique

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par le Guichet

Type d'installation

Type d'installation

Station transformatrice

Si autre, lequel?

Evaluations selon ORNI

Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI? Oui Non

Si oui, lesquelles?

Si autres, lesquelles?

Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire? Oui Non

Emplacement

Mise en place > 1000 m au-dessus de la mer

Oui Non

Indépendant, dans un bâtiment séparé

Oui Non

Accolé à un bâtiment

Oui Non

Intégré dans un bâtiment d'habitation

Oui Non

Intégré dans un autre bâtiment

Oui Non

Autre

Type de bâtiment

Béton

Oui Non

Maçonnerie

Oui Non

Métal

Oui Non

En plein air

Oui Non

Système compact

Oui Non

Autre

Informations générales

Distribution basse tension 1

Fabricant 70112482

transformateur BT (par ex. : HPC type gTr , disjoncteur)

Type de dispositif de protection contre les surintensités au départ du

surintensités au départ du transformateur BT (Données en (A) ou (kVA))

HPCgTr

Courant / puissance assigné du dispositif de protection contre les

630

Selon quelle norme la distribution BT est-elle construite ?

CEI 61439-2

Courant assigné InA de l'ensemble d'appareillage BT selon

1000

SN EN 61439-1 (A)

Courant assigné de crête admissible Ipk de l'ensemble

66

d'appareillage BT (kA)

Le courant assigné de courte durée admissible Icw de

50

l'ensemble d'appareillage BT (kA):

Installation haute tension (>1000V)

Courant de défaut à la terre unipolaire maximal du côté HT

(A)

40

Existence de SF6

Oui Non

Quantité totale dans l'installation (kg)

2.20

La pression maximale admissible est-elle >2 bar et le 'produit

Oui Non

pression-volume' (p*V) du plus grand compartiment de l'appareillage

isolé au gaz est-il >3000 (bar*litre) ?

Si oui : annonce de l'installation à l'ASIT

(direction d'échappement, mesure telle que dispositif d'absorption,

etc.) ?

Où s'effectue la décharge de pression en cas d'arc de défaut interne

Evacuation des gaz par le bas

défaut interne dans l'installation à haute tension (p. ex. volume du

et l'arrière

local approprié) ?

Comment la contrainte de pression est-elle maîtrisée en cas d'arc de

Stations de couplage

Station de couplage 1

Fabricant	SIEMENS
Type	8DJH
Tension nominale (kV)	24
Tension d'exploitation (kV)	21
Installation ouverte	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Enveloppe métallique CEI 62271-200	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Qualification arc électrique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, laquelle?	IAC A FL 20kA 1s.
Nombre de cellules, de champs Total	3
Nombre d'éléments de couplage, de protection	
Nombre de disjoncteurs	
Nombre de sectionneurs de charge	2
Nombre de sectionneurs	
Champ avec fusibles	1
Cellules de mesure	
Autre éléments de couplage, de protection	
Court-circuiteur rapide de mise à la terre par départ de ligne	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Transformateurs

Transformateur 1

Puissance apparente (kVA)	630
Tension primaire (kV)	21
Tension secondaire (kV)	0.42/0.23
Autres tensions (kV)	

Conception

Quantité d'huile (kg/dm3)	417
Isolation sèche	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Autre, laquelle?	
Rayonnement réduit	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Avec protection contre le risque de contact	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les transformateurs qui seront nouvellement installés après le 1er juillet 2021 sont-ils conformes aux prescriptions d'efficacité énergétique selon l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, OEEE (RS 730.02)?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
transformateur?	
Si non : En quelle année a eu lieu la première mise en service du	

Remarques

Remarques

Coûts de construction

Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts)	70000
---	-------

Données complémentaires

Protection des eaux

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

Dans zone de protection des eaux S1	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans zone de protection des eaux S2	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans zone de protection des eaux S3	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans périmètre de protection des eaux	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Dans secteur de protection des eaux Au	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si autre, laquelle?	

Cours d'eau de surface (préciser la distance horizontale et verticale, joindre le profil transversal)

Eaux superficielles

Cours d'eau souterrain/Cours d'eau endigué

Liquides polluants

Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants?

Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau lors de la construction et de l'exploitation des installations électriques) sont-elles respectées?

Prévention des accidents

La quantité totale d'huile isolante dans l'installation dépasse 20'000 kg?

Si oui: Joindre à la demande un rapport succinct selon l'art. 5 OPAM (814.012)

Sécurité sismique

La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera respectée

Zones sismiques

Classe d'ouvrages (CO)

Zone Z1b, Z2, Z3a, Z3b ou CO III: Renseigner "Informations complémentaires: Sécurité sismique

Informations complémentaires: Sécurité sismique

Transfo avec tension ≥ 36 kV et puissance $> 2,5$ MVA (si oui: joindre feuille de calcul ann. D, respecter tab. 51 2))

Appareils à haute tension avec tension ≥ 220 kV (Si oui : joindre feuille de calcul ann. D, respecter tab. 72))

Connexions par câbles avec tension ≥ 220 kV (si oui : joindre feuille de calcul ann. D, remettre plans3))

Bâtiment (neuf et existant) pour tension ≥ 36 kV (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))

- Installations dans des armoires traitées (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))

- Systèmes secondaires et autres équipements traités (si oui: joindre convention d'utilisation (ann. F))

1) Pour les transformateurs ≥ 220 kV (N2) : Remettre les esquisses de l'ancrage avec la demande ainsi que les plans et les justificatifs avant le montage. Pour les transformateurs <220 kV ≥ 36 kV (N4 ou 6) :

Réaliser les croquis d'ancrage sous votre propre responsabilité et exécuter le projet en conséquence.

2) L'utilisation de transfo/appareils certifiés doit être démontrée dans la demande et être visible/vérifiable lors d'inspections (plaqué signalétique, fiche technique, justificatif).

3) Plans d'exécution (voir ann. G) au plus tard avant le début du montage

Protection du paysage, de la nature et du patrimoine

Adresses électroniques: Recueil systématique fédéral, Géoportail fédéral, Géoportails cantonaux, Thèmes environnementaux de l'Office fédéral de l'environnement OFEV (y.c. le droit de l'environnement),

Directive OFEV Manuel EIE

Pour les données avec * cf.: <https://map.geo.admin.ch>

* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)

* Sites marécageux

* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels

Réserve paysagère cantonale

Réserve paysagère communale

* Zone alluviale

* Prairie ou pâturage sec

* Haut-marais ou marais de transition

* Bas-marais

* Site de reproduction des batraciens / zones humides

* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Z1b

II

Oui Non

* District franc fédéral
 * Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs
 Réserve naturelle cantonale
 Réserve naturelle communale
 Biotope à protéger selon art. 18 LPN
 Surfaces d'assolement

Forêt

Respect de la distance forestière cantonale
 Défrichement nécessaire

Exploitation préjudiciable:

Limitation hauteur des arbres nécessaire
 Petite exploitation non forestière

Infrastructures concernées

Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE
 Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires?

Routes nationales

Routes cantonales

Routes communales

Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de
 randonnées/Itinéraires à vélo

* Voies de communications historiques IVS

Installations de conduites (Les installations qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'une exploitation d'installation de transport par conduites existante au sens de l'art. 1 de la loi sur les installations de transport par conduites (LITC, RS 746.1) nécessitent l'accord de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'octroi d'un numéro d'autorisation de l'IFP remplit la condition de cet accord.)

Installations de tubes (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC)

L'installation soumise avec cette demande porte-t-elle atteinte à une installation de transport par conduites au sens de l'art. 1 LITC ou de l'art. 3 OITC ?

lien, vous devez préalablement indiquer le projet à l'IFP pour que celle-ci puisse créer un numéro d'identification.):

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par l'IFP (Sur ce Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.)

Domaine public

Si autres, lesquelles?

Fouille sur le domaine public

Autorisation est disponible:

Servitudes

Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles

Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées?

Autorisation écrite disponible

Autorité cantonale

Autorité communale

Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation)

Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i
 (rapprochement, système de mise à la terre, etc.)

Si oui compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux" et indiquer lequel?

L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint?

Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art. 2, al. 1, OPIE) ?

Critères spéciaux

Le projet se situe hors de la zone à bâtrir ou il est répondu oui à l'une des questions suivantes: Compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux

Oui Non
 Oui Non
 Oui Non
 Oui Non
 Oui Non
 Oui Non

Oui Non
 Oui Non

Oui Non
 Oui Non

Oui Non

Oui Non
 Oui Non
 Oui Non
 Oui Non

Oui Non

Oui Non
 Oui Non

Oui Non
 Oui Non

Pas nécessaire

Oui Non

Oui Non

Pas nécessaire
 Pas nécessaire

Pas nécessaire
 Oui Non

Oui Non

Oui Non

Selon le plan de zones communal, le projet se situe à bâtrir	Dans zone
A proximité d'une zone non constructible (Cadastre RDPPF/ Annexe 1 OGéo)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Zone à risque selon carte de dangers cantonale	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en traitement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Documents à transmettre

Après avoir sélectionné "Ajouter un document", saisissez une désignation unique pour chaque document dans le champ Titre / Désignation. La désignation doit comporter 3 segments : désignation du document - par ex. situation

numéro de plan ou de document, choisi par le requérant

date de la dernière modification du document

Exemple de titre : Situation_221133B_16.05.2023

Extrait de carte (p.ex. Ech. 1:25000)

Plan de situation (p.ex. Ech. 1:5000)

Autorisation	10.09.2025	Plan de situation signé.pdf
--------------	------------	-----------------------------

Ensemble_007324_10.09.2025	10.09.2025	PE_Av. Plage 61.pdf
----------------------------	------------	---------------------

Situation_007324_16.06.2025	10.09.2025	CAD_IPE Felix Schumacher 12.6 kVA.pdf
-----------------------------	------------	---------------------------------------

Plan de disposition

Station_007324_10.09.2025	10.09.2025	STA_Av. Plage 61.pdf
---------------------------	------------	----------------------

Schéma de principe

Connexions_007324-10.09.2025	10.09.2025	STA_Av. Plage 61 - connexions.pdf
------------------------------	------------	-----------------------------------

Orthogonal_007324_10.09.2025	10.09.2025	SCH_Av. Plage 61.pdf
------------------------------	------------	----------------------

Document de l'ORNI

ORNI_007324_10.09.2025	10.09.2025	ORNI_Av. Plage 61.pdf
------------------------	------------	-----------------------

Annexes supplémentaire selon directive ESTI N° 235

Conclusion

L'installation est-elle conforme à l' ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF), de l' ordonnance sur les lignes électriques (OLEI) et l' ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) ?

Si vous déposez une demande en tant que requérant pour un tiers, vous devez déposer une autorisation (procuration) de l'exploitant avec la demande.

L'autorisation est jointe à la demande Oui Non

Si une dérogation est nécessaire, une demande justifiée doit être présentée.

Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ? Oui Non

Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité. Oui Non

Mise à jour de documents

Mise à jour de documents

Date:

Signature:

Date:

Signature:

Administration centrale
Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Luppmenstrasse 1
8320 Fehrlitorf
Téléphone +41 58 595 18 18
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Route de la Pâla 100
1630 Bulle
Téléphone +41 58 595 19 19
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch